



Action de recouvrement pour un contrat non signé et approuvé

Par Chrystelle19

Bonjour,

Je vous contacte pour un souci.

Le contexte : je m'inscris dans un club de sport, à la fin je compte m'inscrire mais le coach n'a pas le temps, il prend mon RIB oralement, m'explique de toute façon les chiffres sont mauvais et qu'on remplira les papiers du contrat la prochaine fois. J'ai tout de même payé 1 mois par CB.

J'y retourne une seconde fois, et toujours personne pour ces foutus papiers.

Je me blesse quelques jours après, et je n'y reviens pas. je n'ai pas signé de contrat, j'ai payé un mois par CB pour rien, tant pis pour moi.

Je me suis aperçue des prélèvements plus tard, car les premiers ont été refusés (j'étais dans une reprise d'étude, avec un budget serré et étudié et forcément ce prélèvement n'était pas attendu).

Une fois constaté, j'ai voulu faire bloquer ces prélèvements. Je l'ai fait 3 prélèvements plus tard (je suis fautive).

Bref. J'ai essayé d'expliquer la situation au gérant de l'entreprise en lui disant que je n'avais rien pu signé. De là il m'explique que chez eux il n'y a pas de signature de contrat (???), qu'il est disponible en ligne sur le site.

Je ne l'ai jamais su et ceci est mentionné nul part sur le site.

De là il me dit que la signature de l'autorisation de prélèvement est une preuve de contrat (??).

Tout s'est fait dans le speed oralement, mais c'était seulement dans la garantie que je puisse signer quelque chose en parallèle, ce qui me semble logique.

Au final, j'ai une société de recouvrement qui me harcèle me réclamant la "dette" sur plusieurs mois (695 euros tout de même).

Je me doute que cette société de recouvrement va essayer de me harceler par tous les moyens pour me faire payer quelque chose que je ne dois pas, et le gérant de la salle de sport refuse d'admettre ces non signatures. (je suis même pas certaine qu'il ait été vérifié).

Comment procéder s'il vous plaît ? la société de recouvrement ne voudra rien entendre non plus je suppose vu qu'elle est payée pour récupérer la "dette" par tous les moyens.

Et je suis un peu choquée qu'on puisse avoir autant d'aplomb pour quelque chose quand on a clairement aucune preuve de consentement.

Merci par avance,

Chrystelle